



Les Fêtes de fin
d'année des enfants

Travaux de la RD26

Aux Origines de
la rue Dérodé

La Gazette

LUDES LE COQUET

#92

Sommaire

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du 23 novembre 2020	p.02
Conseil du 14 décembre 2020	p.03
Conseil du 25 janvier 2021	p.05
Célébration du 11 novembre	p.07
Vente de matériel	p.07

VOIRIE ET RESEAUX

Attention école !	p.08
Les Mont Fournois	p.08
Aménagement de la RD 26	p.09

GRAND ANGLE

Les Fêtes de fin d'année des enfants	p.10-11
---	---------

VIE ASSOCIATIVE

La Roseraie	p.12
Le Comité de Saint-Vincent	p.13

CULTURE & PATRIMOINE

Aux Origines de la rue Dérodé	p.14-15
----------------------------------	---------

INFORMATIONS

Communication	p.16
Etat civil	p.17
Civisme	p.17

La Gazette
LUDES LE COQUET

23 novembre 2020

ABSENCES :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

M. Laurent CORBLIN (pouvoir à M. Michel QUENARDEL)
Mme Laly BOUZALFANE

- ✓ **APPROUVE**, à l'unanimité la séance à huis clos compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19. Le public ne peut être accueilli et la retransmission des débats ne peut être techniquement réalisée.
- ✓ **DÉCIDE** d'apporter son soutien financier en annulant le loyer du salon de coiffure H2O correspondant au mois de novembre 2020 face à l'épidémie du COVID-19 impactant fortement l'activité économique.
- ✓ **DÉCIDE** de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2020, et d'exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS, en application de l'article L.123-4.
- ✓ **AFFECTE** l'intégralité du produit des concessions du cimetière à la commune à partir du 1er janvier 2021 suite à la dissolution du CCAS.
- ✓ **DEMANDE** l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux maximum pour l'exercice 2021 concernant l'aménagement de la RD 26 (rue de Chigny et en partie rue de Mailly).
- ✓ **FIXE** la rémunération des agents recenseurs pour 2021 comme suit :
 - 1.50 € par feuille de logement,
 - 1.90 € par bulletin individuel,
 - 50.00 € par séance de formation obligatoire.
- ✓ **DÉCIDE** de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.
- ✓ **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable sur le projet de charte de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

LES QUESTIONS DIVERSES :

- ① Le prochain conseil municipal est fixé au 14 décembre 2020.
- ② Suite aux confinements dus au Covid-19, aucune festivité n'a pu être organisée tels que le repas des aînés, les cérémonies commémoratives en présence du public...La cérémonie des vœux du Maire initialement prévue le 08 janvier 2021 sera vraisemblablement compromise. Le budget non dépensé pourrait être alloué aux foyers de Ludes sous forme de bons à faire valoir auprès des commerçants du village afin de les soutenir (Toute autre proposition sera étudiée, à définir lors de la réunion du 14 décembre)

- ③ Lecture du courrier de M. Nicolas RULLAND.
- ④ Le passage de la balayeuse dans les rues est à prévoir.
- ⑤ Une demande de rendez-vous a été provoquée auprès du service voirie du Grand Reims pour signaler la formation de nombreux nids de poule sur le prolongement de la rue de Reims vers la RD 9. (Etude en cours par le Grand Reims)
- ⑥ L'arbre de Noël sera organisé le vendredi 18 décembre avec distribution des cadeaux et goûters offerts aux maternelles et aux Petits Bouchons par la municipalité.
- ⑦ À partir du 28 octobre 2020, lors du 2ème confinement, l'accès au stand de tir est seulement autorisé au GIGN.

Le maire, Bernard SAINTOT

14 décembre 2020

ABSENCES :

M. Charles RAJAONA-ANDRIANASOLO
(pouvoir à Mme Pascale DELABRUYÈRE)
M. Dominique BLONDEL - M. Laurent CORBLIN
Mme Laly BOUZALFANE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ **APPROUVE**, à l'unanimité la séance à huis clos compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19. Le public ne peut être accueilli et la retransmission des débats ne peut être techniquement réalisée.
 - ✓ **DÉCIDE DE MANDATER** le Maire pour lancer la procédure de mise en concurrence pour les travaux d'aménagement de la RD 26 (rue de Chigny et en partie rue de Mailly).
 - ✓ **DEMANDE** l'octroi d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux maximum pour l'exercice 2021 concernant la rénovation de la ventilation du chauffage, l'installation d'une climatisation et la mise en conformité du système de sécurité incendie de la salle socio-culturelle.
 - ✓ **VALIDE** le projet de relance économique via des bons d'achat offerts par la mairie aux foyers Ludéens à utiliser chez les commerçants suivants :
 - Le Salon de coiffure H2O
 - La Boulangerie Leleux de Ludes
 - Le Coquet Bar
 - Le Carrefour Contactafin de les soutenir suite aux dispositions mises en place par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de Covid-19.
- PRÉCISE** que chaque foyer recevra quatre bons d'une valeur totale de 20€ utilisables jusqu'au 30 juin 2021 soit 5€ par commerce cité ci-dessus.

LES QUESTIONS DIVERSES :

- ① En outre des informations adressées aux Ludéens via les courriels, le panneau d'affichage, le site de la commune, le PanneauPocket sera mis en place début 2021. C'est une application mobile d'alertes et d'informations des communes qui est gratuite et illimitée pour les utilisateurs : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes...
- ② Le site de la commune est en cours de réactualisation. www.ludes51.fr
- ③ Sur décision de l'Insee, le recensement de la population prévu en 2021 est reporté en 2022. Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité dans ce contexte d'épidémie de Covid-19.
- ④ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) augmentera l'année prochaine, afin de faire face à de nouvelles dépenses liées notamment à l'enfouissement des déchets et la dévalorisation du recyclage du carton, du papier et du verre.
- ⑤ Les travaux de génie civil pour le déploiement de la fibre optique débuteront en janvier 2021 hors agglomération sur la RD 26.
- ⑥ Sur le terrain communal près du lotissement « Les Bas de Ludes », une haie champêtre va être plantée pour éviter tout accès aux caravanes. Près des tables de pique-nique, une plantation d'essences végétales permettra d'apporter de l'ombre.
- ⑦ Une autre plantation pourrait être envisagée pour limiter le bruit lié au multisport suite à une plainte (à étudier avec les riverains).
- ⑧ Proposition d'installation d'un bac à compost à l'entrée du cimetière (à étudier).
- ⑨ Bilan d'une réunion scolaire et périscolaire du Pôle territorial Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims
- ⑩ Un spectacle pour les enfants de la maternelle et des Petits Bouchons est prévu le 18 décembre.
- ⑪ Prévoir des achats de décoration de Noël pour 2021.

Le maire, Bernard SAINTOT

25 janvier 2021

ABSENCES :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

M. Michel DELBÈGUE
Mme Laly BOUZALFANE

- ✓ **APPROUVE**, à l'unanimité la séance à huis clos compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19. Le public ne peut être accueilli et la retransmission des débats ne peut être techniquement réalisée.
- ✓ **DÉCIDE** d'autoriser avant le vote du budget primitif 2021, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 soit un montant maximum de 7 903.00 €.
- ✓ **DÉCIDE DE MANDATER** le Maire pour lancer la procédure de mise en concurrence pour les travaux de rénovation de la ventilation du chauffage, la climatisation et la mise en conformité du système de sécurité incendie de la salle socio-culturelle.
- ✓ **ACCEPTE** l'estimation d'un montant de 47 000.00 € HT établie par le SIEM pour la dissimulation du réseau de télécommunication de la rue de Chigny et de la rue de Mailly (en partie).
- ✓ **FIXE**, à partir du 1er avril 2021, le loyer mensuel à 788 € hors charges pour l'appartement au-dessus du salon de coiffure H2O et **AUTORISE** le Maire à signer le bail d'habitation.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2021 la dépense d'investissement d'un montant de 3 969.90 € HT. Elle représente une extension aux deux columbariums existants en rajoutant un étage supplémentaire.
- ✓ **DÉCIDE** d'exercer le droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier pour la vente d'un bien situé au lieudit « Le Bois Saint Jean » à Ludes d'une superficie de 01ha 24a 41ca, cadastré parcelle AV 79, au prix de 5 000 € payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte.

LES QUESTIONS DIVERSES :

- ① Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 15 février 2021 à 20h à la salle des fêtes.
- ② Une consultation auprès des 4 riverains du multisport sera provoquée pour une proposition de plantation de cyprès afin de limiter le bruit.
- ③ La commune ayant pour projet la plantation d'une haie champêtre, sur le terrain communal près du lotissement «Les Bas de Ludes» est dans l'attente de la modification en cours par le PNR (Parc National Régional) de son cahier des charges prescrivant les essences végétales et de ses conditions générales d'appels à projet afin de déposer une demande de subvention auprès de celui-ci.

- ④ L'application « PanneauPocket » remporte un franc succès (165 connexions pour le 1er jour).
- ⑤ La distribution de la prochaine gazette est prévue semaine 8 ou 9.
- ⑥ Des achats de décors de Noël seront effectués à partir de propositions de déstockage afin de bénéficier de prix intéressants. (Choix des décors lors d'un conseil municipal)
- ⑦ La réfection de l'ensemble des totems installés par la section locale des vigneronns de Ludes sera réalisée par l'employé communal.
- ⑧ Les foyers Ludéens sont satisfaits d'avoir reçu quatre bons d'achat à utiliser chez les commerçants du village. Un bilan des bons d'achat utilisés sera établi après leur date de validité.
- ⑨ Un point est fait sur le commencement des travaux de génie civil pour le déploiement de la fibre optique Losange.
- ⑩ Lors du budget primitif 2021, il serait nécessaire de prévoir une ligne comptable pour l'achat d'un camion benne d'occasion (environ 25 000 €) en cas de contrôles techniques imposant de nombreuses réparations sur le véhicule actuel.
- ⑪ Les six cerisiers fleurs situés au lotissement Jacques Haimart présentent des racines envahissantes qui passent sous les murets des propriétés riveraines et occasionnent des fissures. Une demande de devis est à effectuer pour couper ces arbres et rogner les souches.

Le maire, Bernard SAINTOT

Cérémonie commémorative du 11 novembre 2020

En mémoire des anciens combattants, une gerbe a été déposée au Monument aux Morts par Le Conseil Municipal en comité restreint.



À vendre avant le 15 mars 2021

Un lot de 3 fauteuils
Deux lots de 6 chaises
Au plus offrant
Renseignements à la Mairie
Tel : 03 26 61 12 50





Attention école !

Début novembre, deux silhouettes réfléchissantes, aussitôt surnommées « les jumeaux Luyats » ont été installées au niveau du passage piéton rue Nationale, près des écoles, afin d'inciter les automobilistes à faire attention aux enfants.

**Tout de suite adoptés,
une habitante s'est assurée
qu'ils ne prennent pas froid !**



Les Monts Fournois

Après les vendanges, les étourneaux et les sansonnets ont pris pour habitude de venir en grand nombre déguster le fruit local de notre village.

À l'automne dernier, leur regroupement a occasionné plus de coupures d'électricité que d'habitude, notamment au lieu-dit «Les Mont Fournois».

Enedis a réagi en installant un système de la marque DERVASPIRE.

L'ensemble de ces anneaux évite le contact entre les fils 20 000 Volts lors des envols brusques des oiseaux.

L'intervention Aux Monts Fournois a eu lieu le 26 janvier sur une distance de 200 mètres.



Par Mr. Alain TOCUT



Les Fêtes de fin d'année des enfants



Les Petits Lutins



La lettre au Père Noël



NOTRE SPECTACLE DE NOËL La folle vadrouille de Noël

Cette année, Noël sera différent... le Père Noël va avoir une belle surprise !

La chorale de Noël va lui offrir en cadeau, une chanson ! Mais le Père Noël a disparu... Une lettre sur son bureau va nous entraîner dans la folle vadrouille de Noël.

**Puis nous avons rencontré
le Père Noël et pris le goûter**
(offert par la commune de Ludes)





La visite du Père Noël



Les cadeaux

Offerts par les communes de Ludes et Mailly-Champagne à leurs élèves respectifs.

La Galette des rois





LES ENFANTS
ET LEURS INSTRUMENTS DE MUSIQUE
DEVANT UN DÉCOR DE NOËL

La Roseraie

Un peu de bonne humeur pour La Roseraie !
L'association a organisé un concours photo
pour les fêtes de fin d'année.

Le thème était :
«les enfants et leurs instruments de
musique devant un décor de Noël»

Une sympathique initiative qui nous permet
de partager ces jolies photos avec vous !





Le Comité de Saint-Vincent

Au vu des circonstances, une messe de Saint-Vincent a pu se tenir en petit nombre le 23 janvier dernier.

Une célébration malgré tout pleine d'entrain grâce au Père Stephan LANGE.

Cantique à Saint Vincent

*Amour, remerciement
A notre Saint Patron
Qu'il protège nos sarments
Et tous les Vignerons (bis)*

À cette occasion, les diplômes de Taille de la Corporation de la Champagne ont été remis à :

**Mme Pauline et M. Théo SAINTRAIS
M. Marc DUMANGIN**

tous trois avec la mention BIEN.



Aux Origines de la rue Dérodé

DÉRODÉ Louis-Émile, Avocat, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Reims, ancien représentant du peuple à l'Assemblée Constituante, ancien membre du Conseil Général de la Marne, Président du Comice Agricole, conseiller municipal de Reims, etc.

Arrière-petit-neveu de Simon-Nicolas-Henri Linguet, Louis Emile Dérodé est né à Reims le 20 mai 1812, il épousa Marie Virginie Le Roy (1824-1894) le 18 septembre 1841, il décéda à Ludes le 21 mars 1864 et repose au cimetière du Nord avec son épouse. M. Dérodé, connu également sous le nom de Dérodé Le Roy, d'une ancienne famille des plus recommandables de la Champagne dont plusieurs membres se sont distingués dans nos assemblées délibérantes.

Ses études classiques terminées au collège Charlemagne (institution Massin), il suivit les cours de la Faculté de Droit de Paris où il fut reçu Licencié en droit. Il débuta avec succès au barreau de Paris où il s'est fait constamment remarquer par l'honorabilité de son caractère et son désintéressement. Un grand nombre de procès politiques lui avait assuré dans le monde une certaine réputation. En cour d'assises combien d'accusés doivent leur salut à ses chaleureuses plaidoiries. Dans les causes remarquables à la cour des Pairs, M. Dérodé par sa logique, ses réparties vives, nerveuses et persuasives, a montré qu'il était à la hauteur des premiers avocats de la capitale.

Doué d'une imagination ardente et féconde, il fut rédacteur du Droit, journal judiciaire d'une réputation méritée jusqu'en 1841, époque à laquelle il quitta Paris pour venir exercer son honorable profession à Reims. Là, comme à Paris, il ne tarda pas à se recommander par son zèle et la capacité qui constitue l'avocat distingué : intelligence des affaires, éloquence facile, parole sentie et par-dessus tout d'une bonne foi exemplaire, car l'amour du lucre ne lui a jamais fait oublier un moment qu'il exerce un ministère et non une profession ; quand un plaideur a recours à lui il ne s'occupe pas s'il a pour lui la fortune, mais le bon droit ; le pauvre comme le riche trouvent également en lui un appui.

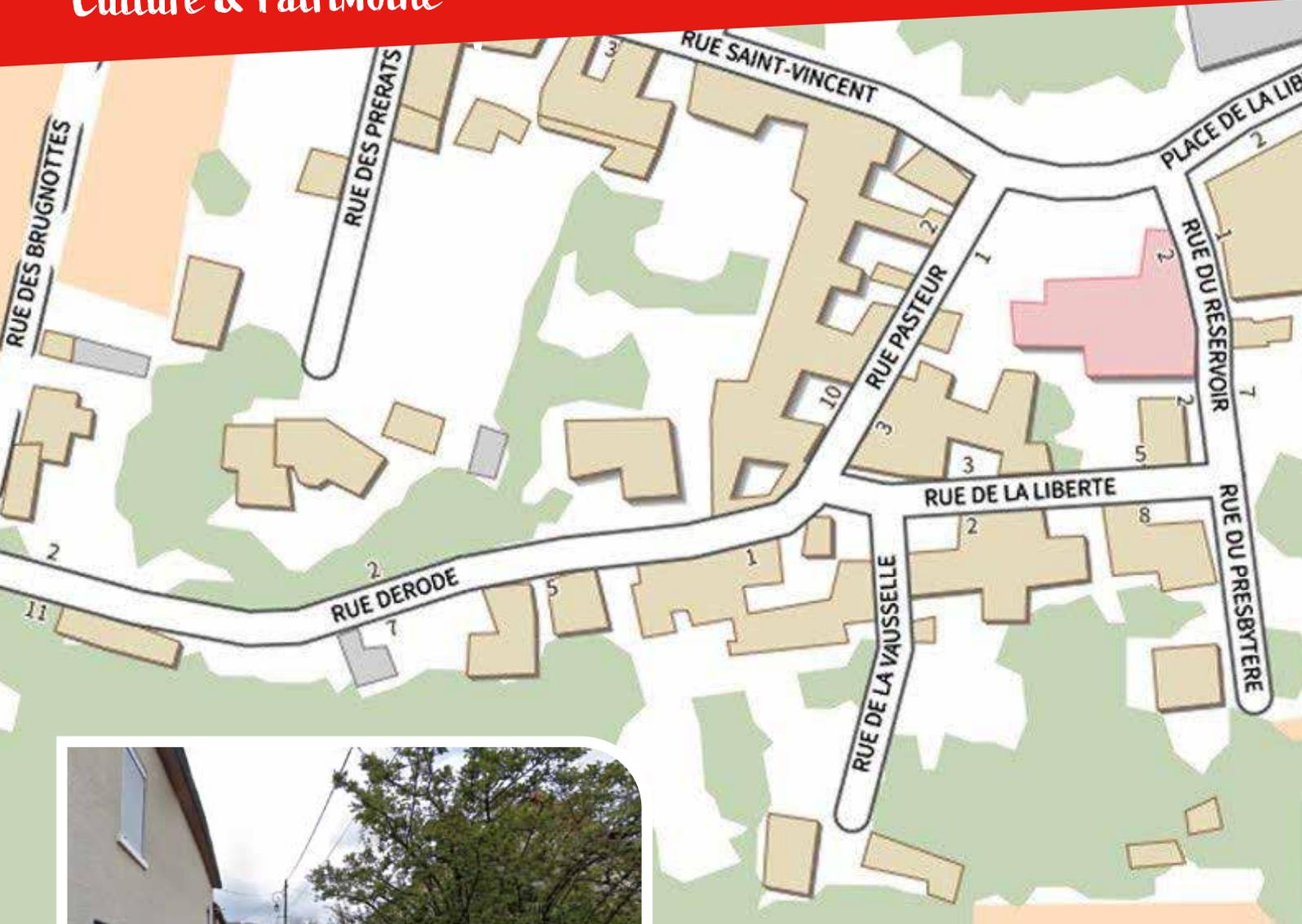
Après la Révolution de Février 1848, ses honorables antécédents et son incontestable mérite le firent nommer par



Louis-Émile DÉRODÉ

ses concitoyens représentant du peuple à l'Assemblée Constituante en avril même année, par 70.589 suffrages. À cette assemblée, il a justifié pleinement leur confiance en remplissant dignement et consciencieusement son mandat.

Dans les graves discussions au sein des bureaux, dans les commissions, à la tribune et dans le comité de législation, dont il faisait partie, il a porté l'esprit d'indépendance, la loyauté et l'aptitude qu'il avait déployés au barreau. Il a voté pour la proposition sur les concordats amiables (art. 4), la question de la présidence (amendement Grevy), le décret qui fixe à dix les lois organiques, la proposition Rateau-Lanjuinais sur la dissolution ; contre le droit au travail, l'amendement contre l'impôt progressif, la question des deux chambres, le vote à la commune, le crédit foncier, la suppression du remplacement militaire, la diminution de l'impôt du sel, etc. Les travaux de la Constituante terminés, M. Dérodé reprit sa place au barreau. Dans le cours de l'année 1848, il fut appelé au conseil général de la Marne où il a défendu énergiquement les intérêts moraux et matériels du département. L'estime et la bienveillante amitié de ses confrères lui ouvrirent les honneurs du bâtonnat pour la session judiciaire de 1847 et 1848. Les mêmes honneurs lui furent confirmés pour celle de 1859 et 1860.



Nous ne passerons pas sous silence un trait de courage civique qui lui fait le plus grand honneur : en 1854, lors de l'invasion subite du choléra asiatique dans la commune de Ludes, M. Dérode donna des preuves d'un dévouement sans borne envers l'humanité.

Constamment debout au chevet des cholériques, prenant à peine de repos pour se consacrer entièrement aux personnes atteintes de cette épidémie ; telle fut sa conduite pendant tout le temps que ce fléau dévastateur exerça ses ravages. Aussi, en rémunération de ses utiles et importants services, reçut-il une médaille d'or. Il dut encore à sa science éprouvée autant qu'à son caractère honorable d'avoir été nommé successivement : Président du comice agricole ; la supériorité et l'impartialité avec lesquelles il s'est acquitté de cette tâche ardue prouve combien il eut été difficile de la confier à un plus digne.

Membre du conseil municipal de Reims où son concours a été aussi actif qu'éclairé ; Membre de l'Académie impériale de Reims, dont il fut deux fois le président, un pareil choix honorait autant les membres que l'homme érudit appelé à siéger dans leurs rangs. Depuis lors il s'est fait distinguer parmi ses collègues par son ardent amour au travail et principalement par son appréciation éclairée des œuvres envoyées aux concours annuels de cette compagnie savante.

Choléra asiatique de 1854 : en moyenne, à Ludes, il y avait 16 décès par an.

En 1854, il y eut 66 décès dont 30 dans le mois de septembre.



par Mr. Guy GEORGETON

Retrouvez l'article sur le site internet : www.ludes51.fr

Site Internet

Avec les confinements, le couvre-feu et la distanciation, les moyens de communication numériques se sont considérablement développés. Il était donc nécessaire pour la Mairie de s'adapter.

Le site Internet a été repris en main et restructuré. C'est un mode d'information et de communication important et maintenant nécessaire pour garder le contact avec vous.

Vous y retrouverez les gazettes, les conseils et les infos pratiques. De plus, chaque association dispose de sa propre page pour publier ses contenus.

Retrouvez-nous sur www.ludes51.fr



PanneauPocket

Côté mobile, la Mairie de Ludes a rejoint le réseau de plus de 4200 mairies sur le réseau PanneauPocket. C'est une application gratuite qui permet de vous informer en temps réel des alertes (voirie, réseaux, météo...).

Plus de 120 utilisateurs nous ont déjà rejoints.



Téléchargez l'application Panneau Pocket depuis le site web www.panneaupocket.com ou sur l'AppStore ou Google Play.



Etat Civil

Camilya DUMONT CHERON née le 26 novembre 2020
Constance VIBOU née le 28 décembre 2020
Victor CHAPMAN né le 06 janvier 2021



Naissances



Geoffrey LEROY – Julie BILLIARD le 23 décembre 2020

Delphine PERRON – Thibault GODMÉ le 18 décembre 2020



PACS



Danièle VERNET née REBEYROLLE le 22 novembre 2020
Jean FORGET le 31 décembre 2020
Madeleine PERCHERON née MINET le 02 janvier 2021
Gérard DENISE le 06 janvier 2021
Cécile FORGET née CHAUVET le 11 février 2021

Civisme



Par arrêté préfectoral du 10/12/2008

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses, etc. ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

La Gazette

LUDES LE COQUET

AGENDA

En fonction de l'évolution
de la situation sanitaire



30 MARS 2021

Don du sang à 16h00
à la Salle des fêtes



8 MAI 2021

Cérémonie Commémorative

Photo de Denis Quatresols

Secrétariat de Mairie

Lundi : 16h30 - 18h30
Mercredi : 9h30 - 11h30
Jeudi et vendredi : 16h30 - 18h30
Tél : 03 26 61 12 50
ludeslecoquet@wanadoo.fr



Scannez le QR code
pour accéder aux gazettes
en ligne

Visitez le site internet de la commune
pour suivre l'actualité de votre village
et retrouvez les gazettes.

www.ludes51.fr

Horaire déchetterie de Rilly-La-Montagne

Lundi, mardi, jeudi
et samedi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h et 14h-18h
Vendredi : 14h-18h
Tél : 03 26 02 90 90